



Québec, le 5 août 2023

PAR COURRIEL

Florence Thivierge
florence.thivierge@assnat.qc.ca

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-158

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Liste des projets acceptés par le Ministère concernant les demandes de modernisation, d'agrandissement et de construction d'écoles déposés ventilés par CSS/CS en indiquant :
 - le projet (construction, agrandissement, rénovation, etc.) ;
 - le nom de l'école ;
 - la circonscription électorale ;
 - le Centre de services scolaire ;
 - le coût du projet estimé ;
 - le nombre d'élèves et de classes ;
 - le taux d'occupation actuel ;
 - le nombre de classes de maternelle 4 ans ;
 - l'évaluation du projet par le ministère ;
 - la date prévue de réalisation du projet.

Vous trouverez ci-joint un document pouvant répondre partiellement à votre demande. Il s'agit d'une liste des projets d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiments retenus pour un financement dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

...2

Il importe de préciser que les projets de modernisation, c'est-à-dire de rénovation de bâtiments, ne requièrent pas d'autorisation de la part du Ministère; les organismes scolaires priorisent et choisissent eux-mêmes les projets de maintien d'actifs qu'ils entendent réaliser.

Nous portons à votre connaissance que les coûts estimés pour chacun des projets ne peuvent vous être transmis puisque les appels d'offres et les processus de gestion contractuelle pour ces projets sont pour la plupart en cours ou à venir. La diffusion des allocations pour chacun de ces projets pourrait donc causer une perte à l'organisme ou procurer un avantage appréciable à une autre personne. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

Par ailleurs, le document ne fait pas mention des autres points de votre demande, notamment car le taux d'occupation des écoles ne constitue pas un critère d'analyse utilisé par le Ministère, que le nombre de classes requises pour répondre à un besoin d'espace est traité globalement, sans distinction de niveaux et que la date prévue de réalisation du projet se précisera lors du démarrage de chaque projet.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,



Carole Arav

CA/MNG/cd

p. j. 3

Projets d'ajout d'espace et de remplacement retenus au PQI 2023-2033

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Projet	Nombre de classes ajoutées	Aide MEQ totale
3	CSS des Premières-Seigneuries	Stoneham-et-Tewkesbury	Chauveau	Construction d'une école primaire de 18 classes à Stoneham-et-Tewkesbury	18	
3	CSS de Portneuf	Cap-Santé	Portneuf	Acquisition et transformation de la bibliothèque municipale localisée dans l'école du Bon-Pasteur, située à Cap-Santé, pour en faire une école de 17 classes	2	
4	CSS du Chemin-du-Roy	Trois-Rivières	Trois-Rivières	Agrandissement de l'école Richelieu, située à Trois-Rivières, pour en faire une école de 18 classes	13	
4	CSS du Chemin-du-Roy	Saint-Étienne-des-Grès	Maskinongé	Agrandissement et remplacement partiel de l'école Ami-Joie, située à Saint-Étienne-des-Grès, pour en faire une école de 17 classes	8	
4	CSS de l'Énergie	Saint-Boniface	Maskinongé	Remplacement partiel de l'école Sainte-Marie, située à Saint-Boniface, pour en faire une école de 22 classes	0	
7	CSS des Portages-de-l'Outaouais	Chelsea	Gatineau	Construction d'une école primaire de 16 classes à Chelsea	16	
7	CSS au Coeur-des-Vallées	Gatineau	Papineau	Acquisition de 10 locaux modulaires (5 classes) à l'école Hormidas-Gamelin, située à Gatineau	0	
9	CS Central Québec	Kawawachikamach / Schefferville	Duplessis	Acquisition ou construction de logements (10) pour les enseignants à Kawawachikamach / Schefferville	0	
10	CS crie	Waswanipi	Ungava	Agrandissement de Rainbow School	0	
10	CS crie	Whapmagoostui	Ungava	Construction du Whapmagoostui Sabtuan Learning Center (CFP) à Whapmagoostui	0	
10	CS crie	À venir	Ungava	Construction de 18 unités de logement dans diverses communautés	0	
10	CS Kativik	Kuujuaq	Ungava	Construction d'un centre de formation générale des adultes à Kuujuaq	0	
10	CS Kativik	À venir	Ungava	Construction de 30 logements	0	

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Projet	Nombre de classes ajoutées	Aide MEQ totale
10	CS Kativik	Salluit	Ungava	Construction d'un logement transit, d'un mini hôtel de 8 chambres et d'un espace bureau pour les voyageurs	0	
10	CS Kativik	Puvirnituq	Ungava	Construction d'un logement transit, d'un mini hôtel de 8 chambres et d'un espace bureau pour les voyageurs	0	
10	CS Kativik	Quaqtaq	Ungava	Construction d'un logement transit, d'un mini hôtel de 8 chambres et d'un espace bureau pour les voyageurs	0	
10	CS Kativik	Tasiujaq	Ungava	Construction d'un logement transit, d'un mini hôtel de 8 chambres et d'un espace bureau pour les voyageurs	0	
10	CS Kativik	Kangiqsujuaq	Ungava	Construction d'un logement transit, d'un mini hôtel de 8 chambres et d'un espace bureau pour les voyageurs	0	
10	CS Kativik	Quaqtaq	Ungava	Construction d'un entrepôt et d'un garage à Quaqtaq	0	
10	CS Kativik	Kuujjuarapik	Ungava	Construction d'un entrepôt et d'un garage à Kuujjuarapik	0	
10	CS Kativik	Kangiqsualujuaq	Ungava	Construction d'un entrepôt et d'un garage à Kangiqsualujuaq	0	
10	CS Kativik	Kangiqsualujuaq	Ungava	Acquisition de 8 locaux modulaires pour l'école Ulluriaq, située à Kangiqsualujuaq	0	
12	CSS des Navigateurs	Lévis	Lévis	Construction d'une école primaire de 12 classes à Lévis	12	
12	CSS des Navigateurs	Lévis	Chutes-de-la-Chaudière	Acquisition de 3 locaux modulaires (2 classes) à l'école Clair-Soleil, située à Lévis	0	
12	CSS des Navigateurs	Lévis	Bellechasse	Acquisition de 3 locaux modulaires (2 classes) à l'école des Moussaillons, située à Lévis	0	
12	CSS des Navigateurs	Lévis	Lévis	Acquisition de 5 locaux modulaires (4 classes) à l'école Saint-Dominique, située à Lévis	0	
14	CSS des Affluents	Repentigny	Repentigny	Agrandissement de l'école Entramis, située à Repentigny, pour en faire une école de 21 classes	8	
14	CSS des Affluents	Repentigny	Repentigny	Agrandissement de l'école Louis-Fréchette (incluant l'ajout d'une salle de motricité), située à Repentigny, pour en faire une école de 21 classes	9	
14	CSS des Affluents	Repentigny	L'Assomption	Agrandissement de l'école Jean-Duceppe, située à Repentigny, pour en faire une école de 25 classes	6	
14	CSS des Affluents	Repentigny	Repentigny	Acquisition de 9 locaux modulaires (9 classes) à l'école Louis-Fréchette, située à Repentigny	0	

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Projet	Nombre de classes ajoutées	Aide MEQ totale
14	CSS des Affluents	Repentigny	Repentigny	Acquisition de 8 locaux modulaires (8 classes) à l'école Jean-XXIII, située à L'Épiphanie	0	
14	CSS des Affluents	Repentigny	L'Assomption	Acquisition de 4 locaux modulaires (4 classes) à l'école Le Bourg-Neuf, située à Repentigny	0	
14	CSS des Affluents	Terrebonne	Les Plaines	Acquisition de 6 locaux modulaires à l'école De l'Aubier, située à Terrebonne	0	
14	CSS des Samares	Joliette	Joliette	Construction d'une école primaire de 23 classes à Joliette - Projet 1	23	
14	CSS des Samares	Sainte-Julienne	Rousseau	Acquisition de 36 modulaires (12 classes) à l'école du Havre-Jeunesse, située à Sainte-Julienne	0	
14	CSS des Samares	Rawdon	Bertrand	Acquisition de 36 modulaires (12 classes) à l'école des Chutes, située à Rawdon	0	
15	CSS de la Rivière-du-Nord	Lachute	Argenteuil	Construction d'une école primaire de 26 classes à Lachute (secteur 8)	26	
15	CSS de la Rivière-du-Nord	Mirabel / Saint-Canut / Saint-Colomban	Mirabel ou Argenteuil	Acquisition de 8 classes modulaire pour les secteurs de Mirabel/Saint-Canut/Saint-Colomban	0	
15	CSS de la Rivière-du-Nord	Lachute	Argenteuil	Acquisition de 2 classes pour le secteur de Lachute (secteur 8)	0	
15	CS Sir-Wilfrid-Laurier	À venir	Les Plaines, Saint-Jérôme, Prévost, Bertrand ou Argenteuil	Construction d'une école primaire de 18 classes dans le secteur 07	18	
15	CS Sir-Wilfrid-Laurier	À venir	Groulx, Mirabel, Blainville, Terrebonne ou Les Plaines	Agrandissement du projet de construction d'une école primaire de 16 classes dans le secteur Laurentides sud-est (secteur 5), accordé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2022-2032, pour en faire une école de 24 classes	8	
16	CSS de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	Construction d'une école primaire de 13 classes à Saint-Hyacinthe	13	
16	CSS des Hautes-Rivières	Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean	Construction d'une école primaire de 22 classes à Saint-Jean-sur-Richelieu	22	

RA	CSS/CS	Municipalité	Circonscription	Projet	Nombre de classes ajoutées	Aide MEQ totale
16	CSS des Hautes-Rivières	Saint-Jacques-le-Mineur	Huntingdon	Agrandissement et réaménagement de l'école Saint-Jacques, située à Saint-Jacques-le-Mineur, pour en faire une école de 14 classes	6	
16	CSS des Patriotes	Saint-Marc-sur-Richelieu	Borduas	Remplacement partiel (8 classes) de l'école des Trois-Temps, située à Saint-Marc-sur-Richelieu, pour en faire une école de 10 classes	0	
16	CSS des Trois-Lacs	L'Île-Perrot	Vaudreuil	Agrandissement de l'école Virginie-Roy, située à L'Île-Perrot, pour en faire une école de 19 classes	6	
16	CS Riverside	Chambly	Chambly	Agrandissement de l'école William-Latter, située à Chambly, pour en faire une école de 24 classes	8	
17	CSS de la Riveraine	Baie-du-Febvre	Nicolet-Bécancour	Remplacement de l'école Paradis, située à Baie-du-Febvre, par la construction d'une école primaire de 9 classes	0	
				48	222	677 362 968 \$

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS



21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.



22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).